



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 62486

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret interroge M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les réponses que le Gouvernement entend apporter aux légitimes revendications des orphelins de résistants morts en déportation, fusillés ou massacrés durant la Seconde Guerre mondiale qui demandent un traitement égalitaire dans l'application du droit à réparation pour toutes les victimes de la barbarie nazie et de l'occupant. La commission *ad hoc* doit très prochainement rendre ses conclusions. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Cette commission, installée le 17 mars 2009, dispose des préconisations du rapport du préfet honoraire Jean-Yves Audouin, afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application seront proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées, probablement d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62486

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10330

Réponse publiée le : 15 décembre 2009, page 11998